Résultats intermédiaires (3-5 ans)

1. Les communautés, en partenariat avec le milieu associatif, communautaire et culturel, adoptent le concept d'aménagement culturel du territoire, tel que proposé par les États généraux, pour appuyer la communauté artistique et intégrer pleinement les artistes et leurs œuvres dans tous les secteurs qui constituent la société acadienne.

2. Tous les secteurs d'intervention d'une communauté ont été identifiés et les intervenants interpellés pour développer des partenariats dans le but d'intégrer les arts et la culture au cœur même de leur société. À ce titre, les besoins des artistes en matière de création, de production, de diffusion et de promotion ont été définis et un plan d'action a été adopté pour assurer la mise en place de tous les outils et les infrastructures nécessaires aux artistes et aux organismes artistiques et culturels en vue de la réalisation de leur contribution unique dans l'évolution de chaque communauté.

3. Des négociations ont été entamées pour créer un lien fort entre les artistes, l'organisation artistique et culturelle, la communauté et l'école dans le but d'unir les efforts et d'identifier le rôle de chacun dans l'épanouissement culturel des jeunes et des moins jeunes.

4. Les sources de financement des initiatives en aménagement culturel du territoire sont diversifiées et accessibles.

5. La formation offerte en développement culturel communautaire est accessible aux animatrices et animateurs culturels et communautaires, aux directions des loisirs, aux agents de développement économique communautaire, aux agentes et agents de développement culturel communautaire présents dans les écoles communautaires et aux leaders des différents secteurs de la société acadienne.

6. Les ressources humaines œuvrant à l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire sont formées, outillées et bien rémunérées.

Résultats immédiats (1-2 ans)

1. Des projets pilotes en aménagement culturel du territoire sont mis sur pied afin de mesurer la faisabilité d'une telle approche et d'identifier les outils nécessaires à son application. Ces projets sont réalisés dans des régions ayant des réalités et des capacités différentes pour permettre de bien mesurer le degré de créativité des communautés impliquées et la capacité de celles-ci à répondre aux besoins de la communauté artistique et culturelle de chaque milieu.

2. Les communautés ont identifié tous les secteurs qui les composent, et les intervenantes et intervenants clés sont invités à se regrouper pour se doter de mécanismes pouvant mener à des partenariats capables d'assurer l'intégration des arts et de la culture au cœur même de leur développement. Ces personnes représentent toutes les composantes qui constituent ces communautés, qu'elles soient en milieu rural ou en milieu urbain.

3. Des joueurs clés de tous les secteurs des communautés, les écoles et le secteur artistique et culturel collaborent pour créer des partenariats école/communauté qui favorisent l'intégration des arts et de la culture dans les écoles.

4. Les communautés acadiennes et les intervenantes et intervenants artistiques et culturels de l'Acadie du Nouveau-Brunswick disposent d'un guide d'accompagnement et de boîtes à outils en aménagement culturel du territoire qui contribuent à la sensibilisation et à la promotion du concept dans les différentes sphères de la société acadienne.

6. Grille de mise en œuvre

Objectif stratégique 1

Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans toutes les sphères de la population

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.1 Approfondir et intégrer le concept d'ACT dans tous les secteurs de la société acadienne	• Le nombre de guides imprimés et distribués • Le degré de satisfaction des utilisateurs et utilisatrices • Le nombre et la qualité des formations offertes • Le nombre de projets mis en place	• Concevoir, produire, distribuer et mettre à jour régulièrement un guide d'accompagnement en aménagement culturel du territoire, comme outil de formation, d'accompagnement, de sensibilisation et de promotion auprès de l'ensemble des intervenantes et intervenants impliqués	ACTION CONTINUE			AAAPNB, CPSC	Table ACT, GNB, Gouv. du Canada
		• Développer et offrir de la formation en aménagement culturel du territoire destinée aux intervenantes et intervenants des différents secteurs de la société acadienne, tant aux niveaux provincial, régional et local	ACTION CONTINUE			CPSC	Table ACT, U de M, CCNB
		• Poursuivre les démarches d'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire par l'accompagnement des projets pilotes existants et le développement de nouveaux projets	■	■		AAAPNB, CPSC, AFMNB	FJFNB, MÉNB (écoles communautaires), sociétés culturelles, U de M, Gouv. du Canada et GNB
		• Poursuivre les démarches visant l'intégration du concept d'ACT dans les écoles communautaires existantes et à venir	■	■		MÉNB (écoles communautaires), AAAPNB, CPSC, AFMNB	FJFNB, sociétés culturelles, U de M, Gouv. du Canada et GNB

Objectif stratégique 1 (suite)

Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans toutes les sphères de la population

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier: Court terme (1-2 ans)	Échéancier: Moyen terme (3-5 ans)	Échéancier: Long terme (6-10 ans)	Porteurs d'action	Partenaires
1.1 Approfondir et intégrer le concept d'ACT dans tous les secteurs de la société acadienne (suite)	• Le nombre de partenaires membres de la Table ACT qui ont intégré le concept dans leurs politiques respectives	• Promouvoir les initiatives plurisectorielles (économie, tourisme, santé, culture, etc.) favorisant l'intégration du concept d'aménagement culturel du territoire dans les communautés acadiennes au Nouveau-Brunswick	ACTION CONTINUE			Membres de la Table ACT	SANB/Secteur arts, culture, communication du Forum de concertation des organismes acadiens
		• Arrimer le concept d'ACT à la politique culturelle du N.-B. et dans les programmes gouvernementaux concernés	■			GNB	Membres de la Table ACT
		• Arrimer le concept d'ACT à la Stratégie du mieux-être en français du N.-B., mis en place par le Réseau-action Communautaire (RAC) de la Société Santé et Mieux-être en français du N.-B. et le Mouvement Acadien des communautés en santé du N.-B. inc.	■			MACS SSMEFNB (RAC)	Membres de la Table ACT
		• Encourager et favoriser l'adhésion, la participation et la contribution des festivals et événements artistiques professionnels au concept et aux initiatives d'aménagement culturel du territoire dans les communautés	ACTION CONTINUE			Table ACT	Table F&ÉAPANB
1.2 Faire de la sensibilisation, de la promotion et de la représentation pour assurer l'intégration du concept d'ACT	• Le nombre et la qualité des outils développés • Le pourcentage d'intervenantes et d'intervenants se référant aux outils • Le degré de compréhension du concept d'ACT	• Développer des outils de communications électroniques (site web, bulletin électronique, etc.) accessibles à l'ensemble des intervenantes, intervenants et partenaires intéressés à l'intégration du concept d'ACT	■	■		CPSC, AAAPNB	Membres de la Table ACT, municipalités, CapAcadie
		• Présenter le concept d'ACT dans les congrès, réunions annuelles et forums des organismes leaders des différents secteurs de la société acadienne au N.-B. et dans les rencontres avec les partenaires publics et communautaires aux niveaux provincial, pan-atlantique et fédéral	ACTION CONTINUE			Membres de la Table ACT	SANB, AACA, SNA, FCCF, FCFA, Gouv. du Canada et GNB

Objectif stratégique 1 (suite)

Obtenir l'adhésion de l'ensemble de la société acadienne du Nouveau-Brunswick au concept de l'aménagement culturel du territoire et assurer son intégration dans toutes les sphères de la population

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier			Porteurs d'action	Partenaires
			Court terme (1-2 ans)	Moyen terme (3-5 ans)	Long terme (6-10 ans)		
1.2 Faire de la sensibilisation, de la promotion et de la représentation pour assurer l'intégration du concept d'ACT (suite)	• Le degré d'intérêt manifesté par les anglophones et les autochtones du N.-B. • Le degré d'engagement des partenaires, des instances publiques et des communautés à l'intégration du concept d'ACT	• Favoriser l'appropriation des différents outils d'accompagnement et l'intégration du concept d'ACT par les autres communautés linguistiques et culturelles du N.-B., notamment par la mise en place d'un mécanisme de dialogue et d'échanges réguliers	■	■		GNB et artsnb	Membres de la Table ACT
		• Élaborer une stratégie de représentation politique et de sensibilisation au concept d'ACT destinée aux instances publiques municipales, provinciale et fédérale	ACTION CONTINUE			Membres de la Table ACT	FCCF, SNA, SANB
1.3 Accompagner les démarches terrain en ACT	• Le nombre d'organismes qui offrent de la formation	• Identifier et appuyer les organismes existants ou à venir capables d'accompagner et de former des intervenantes et des intervenants à la démarche d'ACT	■	■		Membres de la Table ACT	Gouv. du Canada et GNB

Objectif stratégique 2

Améliorer la concertation et la gouvernance des arts et de la culture aux niveaux provincial, régional et local par le biais d'initiatives concertées

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier: Court terme (1-2 ans)	Échéancier: Moyen terme (3-5 ans)	Échéancier: Long terme (6-10 ans)	Porteurs d'action	Partenaires
2.1 Consolider les mécanismes de concertation existants	• Le taux de participation des membres de la Table ACT Le nombre d'initiatives	Sur le plan provincial : • Assurer la permanence de la Table de concertation provinciale en aménagement culturel du territoire	ACTION CONTINUE			Membres de la Table ACT	Gouv. du Canada et GNB
		• Identifier et outiller un organisme du secteur artistique et culturel qui assurera, à moyen terme, le fonctionnement et la coordination de la Table de concertation provinciale en ACT		■			Gouv. du Canada et GNB
		Sur les plans régional et local : • Susciter et appuyer la mise sur pied de tables de concertation régionales ou de regroupement de communautés d'intérêts qui souhaitent s'engager dans une démarche d'ACT	ACTION CONTINUE				Municipalités, sociétés culturelles, Gouv. du Canada et GNB, DS, écoles
2. Développer de nouveaux modèles de gouvernance des arts et de la culture en lien avec le concept ACT	• Le nombre de municipalités, de districts de services régionaux et d'écoles communautaires qui ont adopté le concept	Sur les plans régional et local : • Intégrer le concept d'ACT dans les planifications stratégiques communautaires des municipalités	■	■		AFMNB et municipalités	RDÉE NB, CPSC, AAAPNB
	• Le degré d'intégration du concept	• Participer activement à l'intégration du concept d'ACT dans les nouveaux districts de services régionaux et dans la réforme de la gouvernance locale	■	■		AFMNB et municipalités	GNB, Table ACT
		• Favoriser l'arrimage des mécanismes de concertations communautaires visant le renforcement des collaborations écoles-communautés et ceux liés à l'aménagement culturel du territoire	ACTION CONTINUE			MÉNB (écoles communautaires)	DS CED, APFNB, municipalités, écoles

Objectif stratégique 3
Assurer la mise en commun des ressources financières et matérielles

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier: Court terme (1-2 ans)	Échéancier: Moyen terme (3-5 ans)	Échéancier: Long terme (6-10 ans)	Porteurs d'action	Partenaires
3.1 Diversifier et augmenter les sources de financement	• Le nombre de municipalités qui appliquent la politique du 1 % à l'acquisition d'œuvres d'art	• Promouvoir et assurer l'application de la politique du 1 % du budget d'immobilisation des municipalités touchant l'acquisition d'œuvres d'art	ACTION CONTINUE			AFMNB et municipalités	Table ACT
	• La proportion des budgets de fonctionnement des municipalités allouée aux arts et à la culture	• Inciter les municipalités francophones du N.-B. à bonifier leurs investissements en art et culture	■	■		AFMNB	Table ACT, municipalités francophones du N.-B.
	• Le nombre de mesures incitatives adoptées	• Favoriser le développement de politiques pour assurer la mise en place de mesures incitatives pour la réalisation d'activités artistiques et culturelles dans les municipalités francophones du N.-B. (ex. : attribuer 1 % du budget des grandes conférences et des événements à des manifestations artistiques)	■	■		AFMNB	Table ACT, municipalités francophones du N.-B.
3.2 Favoriser la complémentarité et le partage des installations culturelles	• L'adoption du plan de développement des installations	• Collaborer avec l'AFMNB en vue d'élaborer le plan de développement des installations artistiques et culturelles de l'Acadie du N.-B.	■			AFMNB	Tables OAC et ACT, AAAPNB
	• Le degré d'adhésion à ce plan par les municipalités • Le degré de satisfaction des usagers des installations	• Développer des initiatives entre les municipalités francophones du N.-B. pour assurer l'échange d'expertises et le partage de pratiques exemplaires en matière de gestion des installations culturelles	■	■		AFMNB	Municipalités, Tables ACT, OAC et F&ÉAPANB, MÉNB (écoles communautaires)

Objectif stratégique 4
Accroître les compétences des ressources humaines en aménagement culturel du territoire

Moyens	Indicateurs de rendement	Actions	Échéancier: Court terme (1-2 ans)	Échéancier: Moyen terme (3-5 ans)	Échéancier: Long terme (6-10 ans)	Porteurs d'action	Partenaires
4.1 Offrir de la formation et contribuer au développement professionnel en ACT	• Le nombre de formations offertes • Le nombre d'intervenantes et d'intervenants de tous les secteurs ayant reçus de la formation • Le degré de satisfaction des participantes et des participants ayant reçus de la formation	• Mettre sur pied un programme de formation et des cours de perfectionnement professionnel en développement culturel communautaire basés sur le concept d'aménagement culturel du territoire. Les formations seront destinées aux animatrices et animateurs culturels et communautaires, aux directions des loisirs, aux agentes et agents de développement économique communautaire et aux agentes et agents de développement culturel communautaire présents dans les écoles communautaires, etc.	■	■		U de M, CCNB	MÉPFT, MÊCS, CRHSC, CCRHSC, MÉNB (écoles communautaires)
		• Développer et offrir des formations communautaires ponctuelles en ACT, adaptées aux besoins des animatrices et animateurs culturels et communautaires, des directions de loisirs, des agentes et agents de développement économique communautaire, aux agentes et agents de développement culturel communautaire présents dans les écoles communautaires et aux leaders des différents secteurs de la société acadienne engagés dans l'ACT	ACTION CONTINUE			CPSC	U de M, CCNB, AAAPNB
4.2 Développer des outils d'accompagnement en ACT	• Le nombre de leaders, d'intervenantes et d'intervenants communautaires ayant accès à la boîte à outils • Le degré de satisfaction des utilisateurs et utilisatrices de la boîte à outils	• Concevoir et réaliser une boîte à outils en ACT, intégrée au contenu du guide d'accompagnement en ACT, destinée aux leaders, aux intervenantes et intervenants communautaires de tous les secteurs impliqués dans la réalisation de stratégies en aménagement culturel du territoire aux niveaux régional et local	■			AAAPNB, CPSC	Table ACT, CRHSC, CCRHSC, FCCF, artsnb, MÉNB (écoles communautaires)